

prise avant la restauration, où non seulement se distingue la figure presque entière, mais aussi le rebec, l'archet et la main qui le tient. Ses yeux se seraient peut-être dessillés⁹.

Que reste-t-il dès lors du procès de M. Reiners, et comment n'a-t-il pas vu qu'il portait contre M. Blailé des accusations très graves ? Mais, au fait, si nous le remercions ? Ne nous a-t-il pas donné l'occasion de reconnaître à M. Blailé un honneur professionnel intact et n'a-t-il pas fortifié la confiance que nous avons en l'authenticité de ces peintures d'Engollon, avec lesquelles nous avons si bien fait amitié il y a vingt-deux ans, et qu'à chaque visite nous trouvons plus pleines de charme, d'harmonie et de prenante vérité ?

Maurice JEANNERET.

⁹ Cf. encore ce que dit de la restauration, dont il a été l'attentif témoin, M. Maurice NEESER, *Eglise d'Engollon*, p. 52 et 53.

MÉLANGES

Le beurre à la cuisine de Marie de Chalon.

Le beurre qu'employaient les cuisiniers du château était en partie acheté et en partie fourni par les redevances.

C'était surtout du Vautravers et de Morteau que venait le beurre livré tant à Neuchâtel qu'aux autres résidences où séjournait la cour. Il était transporté dans de petites seilles de bois contenant deux ou trois pots. Le 18 novembre 1424, Perrenet Uldri, châtelain du Vautravers, envoyait pour la dépense de l'hôtel, avec d'autres provisions, « quatre pos bure et les deux silletes a le metre »¹. Le 8 octobre 1432, Marie de Chalon certifiait que ce châtelain lui avait fourni « une soillete de burre tenant troys pots » valant 10 sols². Les comptes du Vautravers pour les années 1453 et 1454 signalent l'achat, au prix de 14 sols, de « quatorze seillotes de bois pour porter du beurre a Nuefchastel pour Monseigneur »³.

Les dépenses de l'hôtel relatent nombreuses les livraisons de beurre

¹ *Comptes*, vol. 209, n° 699.

² *Id.*, vol. 206, n° 628.

³ *Recettes diverses*, vol. 49, fol. ij^o1.

faites par le receveur de Morteau. On le voit, par exemple, en 1457, envoyer du beurre à Neuchâtel le 4 mai, le 2 juin, le 28 juillet, le 30 août, le 8 novembre, le 15 novembre et le jeudi avant Noël⁴.

Au sujet du beurre de Morteau, on peut citer un billet par lequel Marie de Chalon déclarait, le 17 juin 1444, que le receveur Pierre Jeune avait expédié à Vercel trois quartiers et demi de beurre qui furent ensuite transportés à Rigny où se trouvait Jean de Fribourg. Voici ce qu'écrivait la comtesse :

Nous, Marie de Chalon, contesse de Fribourg et de Neufchastel et dame de Chamlipte, fasson savoir a tous que Pierre Jeune, de Mortaux, at aujourd'hui delivré en nostre houtez de Vercel pour menez a Monseigneur a Rigny trois quartiez et demis de beure, le quartiez au pris de quatorze gros vief,... et pour le messagiez que at amenez ledict beure depuis Mortaux jusque audict Vercel quatre gros vief, que est en somme toute quatre frans et cinq gros vief... Voulons que soyent conté audict Pierre Jeune sur⁵ ses premiez contes advenir. Tesmoint nostre sel yci mis le xvij^e jour de joing l'an mil iiiij^e xliij^e⁶.

Rappelons encore un billet que le receveur Jean Guiot Jehannin écrivait à Brisebarre, clerc du comte, le jeudi avant la Saint-Clément 1454 en lui envoyant sept quartiers de beurre coûtant un florin d'or chacun. Il priait Brisebarre de l'excuser auprès de son maître de ce qu'il n'avait pas expédié ce beurre plus tôt : il n'avait pas su à temps qu'on en avait besoin à la cour et, comme « les bonnes gens que en avoient le portoient vendre a la foire de Vercelx », il n'avait réussi qu'à « tres grant peine » à s'en procurer⁷.

Jugeant sans doute que le beurre amené du Vautravers ou de Morteau à Neuchâtel n'était pas assez frais, Marie de Chalon en faisait à tout moment acheter pour son usage, d'où les paiements notés presque à chaque page des journaux de dépense de quelques sols « en beurre » ou « en beurre frais » pour Madame. Elle faisait préparer avec du beurre frais les plats servis à sa table : en avril 1440, le clerc Mongin la Corne payait 1 gros « pour buerre frez pour Madame tant pour son potaige que pour mectre en ung jouterel pour elle »⁸.

Marie de Chalon avait licence de manger en temps de carême des mets interdits tels que le beurre, comme le montre une dépense de 2 blancs transcrite le 1^{er} avril 1440 par Mongin la Corne « pour burre

⁴ *Comptes*, vol. 204, nos 407, 426, 437, 439, 475, 489, 512.

⁵ Au lieu de *sur*, le clerc a écrit *qui*.

⁶ *Comptes*, vol. 208, n° 334.

⁷ *Id.*, vol. 207, n° 1071.

⁸ *Dépenses*, vol. 190, fol. ciiij v°.

frez pour Madame qui, disait-il, en use la Karesme durant par dispensacion »⁹.

Avec le poisson, les œufs et les épices, le beurre remplaçait la « chair » sur la table de la comtesse aux repas des jours maigres : payant, au mois de novembre 1440, 2 blancs du beurre frais acheté pour Madame, Mongin la Corne ajoutait que cette dernière ne mangeait « point de cher le lundi »¹⁰. Ce beurre était sans doute offert tel quel à la comtesse. Mongin la Corne précise parfois qu'on en achetait « pour servir sur table »¹¹.

Dans le comté de Neuchâtel, le beurre frais était fourni à Marie de Chalon et à Jean de Fribourg par Jean Ravenel et par Henri puis Raymond Cornu de Boudevilliers. On voit que Jean Ravenel avait livré pour la dépense de Madame, de Pâques 1454 au 9 novembre 1455, soit pendant une année et vingt-huit semaines, tous les dimanches pour 12 deniers de beurre frais et, en outre, « es quartemps », pour 2 sols de beurre. Au total, ces livraisons coûtaient 4 livres 2 sols lausannois faibles qui furent payés à Ravenel sur les comptes de 1455. Quant à Henri Cornu, il avait de son côté fourni du beurre à Madame durant le même laps de temps et en même quantité, et il reçut lui aussi 4 livres 2 sols lausannois faibles¹². De la Saint-Martin d'hiver 1456 à la Saint-Martin d'hiver 1457, Jean Ravenel et Raymond Cornu livrèrent chaque semaine à l'hôtel du comte à Neuchâtel du beurre frais à la fois pour Monseigneur et pour Madame¹³. Voici l'attestation donnée à Raymond Cornu par Guillaume Moret, cuisinier de la comtesse, le 23 novembre 1457, et rédigée par le clerc Brisebarre :

Guillaume Moret, cusenier de Madame, certiffie a tous que Raymont Cornu, de Boudevillier, a servir de beurre frest pour Monseigneur et madite dame en l'ostel de mondit seigneur a Neufchastel une fois par sepmaine puis le jour de feste Saint Martin d'ivert mil iiij^e lvj jusques au jour de feste Saint Martin d'ivert derrierement passé, ouquel terme a ung an entier, que sont cinquante deux solz lausannois foibles, lesquelx Jehan Marquis, receveur de Neufchastel, doit paier et delivrer audit Raymond Cornu, et lesquelx lij solz seront desdus audit Jehan Marquis parmy pourtant cestes avec recepte dudit Raymont en son premier compte advenir. Fait le xxiiij^e jour de novembre l'an mil iiij^e l sept.

J. Brisebare¹⁴.

⁹ *Dépenses*, vol. 190, fol. lxxvij.

¹⁰ *Id.*, fol. xiiij.

¹¹ *Id.*, fol. vj^{xx}viiij.

¹² *Comptes*, vol. 203, nos 20 et 21. *Recettes diverses*, vol. 51, fol. ix^{xx}xviiij.

¹³ *Comptes*, vol. 209, nos 1331, 1380.

¹⁴ *Id.*, n° 1331. — Au-dessous de la signature de Brisebarre se lit la quittance par laquelle Raymond Cornu reconnaissait avoir reçu les 52 sols à lui dus.

Par le journal de Mongin la Corne, nous savons qu'on faisait aussi du beurre au château pour Marie de Chalon dans un « burrere ». Ce clerc notait avoir payé 2 gros au « lambroisseur » Jean Laverot « une burrere par lui faite de son boiz et a ses despens pour faire du burre pour Madame »¹⁵.

Le beurre livré à la cuisine du château était conservé dans des seilles : on avait, en 1424, mis un « seele », c'est-à-dire un cercle, à « une grant seille a bure »¹⁶ et, l'année suivante, fait faire « deux cuvecle de seille pour cuvry le buire »¹⁷.

Jaqueline LOZERON.

Le mûrier des Halles, à Neuchâtel, et l'aménagement de la place, au XVII^{me} siècle.

D'après une ancienne tradition dont les *Annales* de Jonas Boyve se font l'écho¹, le bâtard Vauthier de Rochefort aurait expié ses crimes sur un échafaud « dressé sur le bord du lac, dans la ville, sous un grand mûrier, lequel fut renversé par un violent orage l'an 1663, et qui était en la place où le chancelier Montmollin a depuis bâti une belle maison »².

Nous possédons quelques mentions, à vrai dire pas très anciennes, de ce « grand mûrier ». Ainsi, en 1592, le boursier de la ville a « delivré au susdit Pierre (Tissot) le chapuis pour avoir fait le siege au tour du meurier vers la place de l'hasle... v livrez »³. Le 15 janvier de l'année suivante, il est remis « a Abraham du Pasquier pour les greusix d'avoir fait le muret a l'entour du meurier, troies livres »⁴. A la date du 13 avril 1645, il est remis de même un dédommagement « a Samuel Matthey chappuis ... pour avoir ... r'habillé le meurier devant les hasles »⁵. Le vieil arbre montrait donc à cette époque des signes évidents de décrépitude. A peu près au même moment, en effet (31 mars 1645), le « bouher », ou maisonneur de la ville, Samuel Ostervald, remettait 5 batz « a deux ouvriers qui se sont aydez à attacher le moeurier des Hasles »⁶.

¹⁵ *Dépenses*, vol. 190, fol. ix^{xx}xiiij.

¹⁶ *Id.*, vol. 186, fol. 212 v^o.

¹⁷ *Id.*, fol. 268.

¹ BOYVE, *Annales*, année 1412, t. I, p. 452.

² Voir également année 1663, t. IV, p. 115 et année 1686, t. IV, p. 260.

³ *Comptes de la bourserie*, t. XIII, fol. 130.

⁴ *Ibid.*, t. XVII, fol. 110.

⁵ *Ibid.*, t. XX, fol. 485 v^o.

⁶ *Comptes de la bouherie*, t. I, année 1645.